

direction
départementale
de l'Équipement
Landes



service de
l'Environnement,
des Risques et de la
Sécurité

Bureau de la
Prévention, des
Risques et de la
Défense

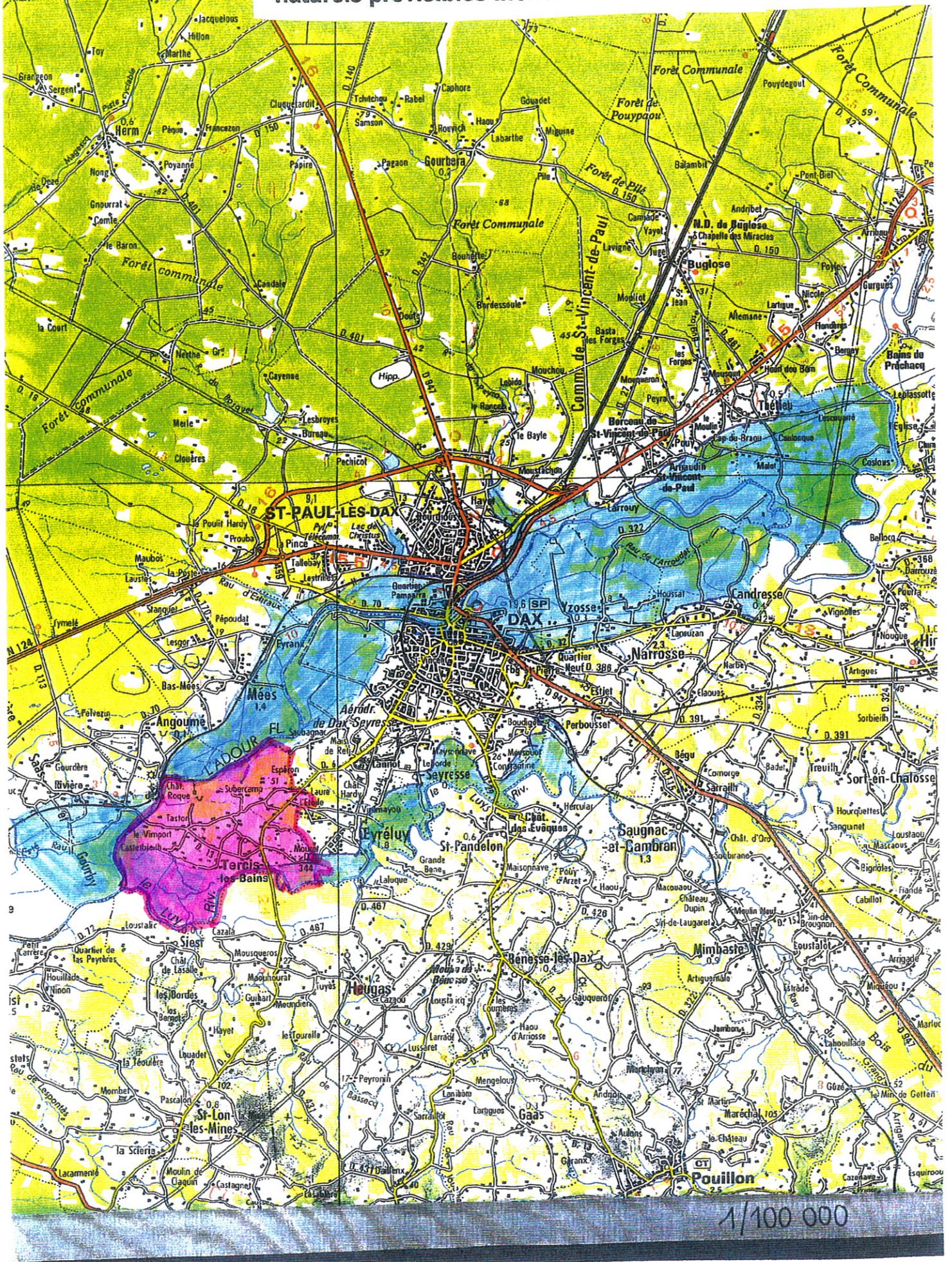
INONDATION SECTEUR DE DAX

11



NOTE DE PRESENTATION COMMUNALE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation dans le secteur de DAX 1 bis



1.1 - Situation Locale

2.1 - Morphologie Fluviale

2.1.1 – ADOUR

2.1.2 – LUY

2.4 - Crue de référence et carte informative

2.4.1 – ADOUR

2.4.2 – LUY

2.5 - Cote de référence

3.4 - Les aléas - Cartographie

4.4 - Les enjeux - Cartographie

1.1 – Situation Locale :

La commune de TERCIS les BAINS est située à 7 km à l'aval de DAX. Longeant l'Adour sur plus de 5 km et le Luy sur 6 km, elle subit des inondations sur environ 40% de son territoire.

C'est une commune essentiellement agricole dont la population est restée relativement stable jusqu'en 1975 (environ 600 habitants) mais qui s'est fortement développée pour atteindre une population de 1 035 habitants en 1999.

Cette progression est liée à la proximité de l'agglomération dacquoise et à la demande de logement résidentiel principal

La commune est concernée par deux zones inondables, en confluence, celle de l'Adour et celle du Luy.

La définition de la crue de référence et des aléas sera donc réalisée de manière spécifique pour chacune des deux rivières.

2-1 Morphologie fluviale

2-1-1 – Adour

Il s'écoule en amont dans une zone inondable de plus de 1 km de large et vient buter en rive gauche de façon spectaculaire sur une falaise calcaire, avant de ricocher à nouveau en rive droite sur la berge rocheuse d'Angoume. Juste en amont du Vimport, la zone inondable se rétrécit à 400 mètres, ce qui a sans doute justifié l'installation du pont à cet endroit.

Dans ce dernier secteur, les vitesses sont à priori plus importantes, activées par la nécessité pour le flot de passer sous le pont ou par dessus le remblai routier.

2-1-2 – Luy et confluence

La zone inondable est constituée de barthes de superficie impressionnante de 1,5 à 3 km de largeur. Il s'agit de zones de stockage, sans aucune vitesse.

2-4 Crues de référence

S'agissant d'une zone de confluence, l'événement à choisir est toujours difficile à sélectionner :

- ***crue centennale ADOUR, sans crue du LUY ?***
- ***crue centennale du LUY, sans crue de l'ADOUR ?***
- ***crue centennale simultanée de chacun des cours d'eau ? (peu probable, compte-tenu du décalage normal d'arrivée des pointes d'hydrogramme).***

2-4-1 - Adour

Il a été repéré des laisses de crues de la crue de 1952 suivant des informations fournies par les voisins :

- au pont du VIMPORT : 7,81 m N.G.F.
- auberge "Saint Christophe" : 7,63 m N.G.F.

Comme indiqué dans la note de présentation générale, cette crue est légèrement inférieure à la crue centennale.

Il est donc proposé de retenir la simulation mathématique faite par la SOGREAH en décembre 2001 (R. 140 252) d'une crue centennale avec submersion, mais sans destruction des digues de DAX, et un apport du Louts pratiquement nul. (Le LUY n'est pas pris en compte car à l'aval de cette simulation).

2- 4-2 – Luy

Aucune simulation de crue centennale n'a été faite sur la section de cours d'eau, par contre des laisses de crues de février 1952 ont été repérées et nivelées :

- quartier « Castetbielh »: 8.11 m N.G.F. (*peu fiable*)
- maison « Peyrata»: 8.36 m N.G.F. (*peu fiable*)

Un lissage, calé sur les laisses de crue amont (plus fiables), a permis de définir les cotes probables atteintes par cette crue soit :

- 7.80 m NGF à la confluence du Luy et de l'Adour.
- 7.50 m NGF en amont de la commune.

Comme indiqué dans la note de présentation générale, cette crue est légèrement inférieure à la crue centennale (*analyse faite pour l'Adour*), mais, compte tenu de la largeur de la vallée, une crue plus forte n'aura que peu d'incidence significative sur les niveaux.

Il est donc proposé de retenir le niveau de la crue « type février 1952 » sans majoration

La carte informative de la zone ainsi inondée par l'ADOUR et le LUY est jointe ci-après.

Le travail topographique a été réalisé par le Cabinet des Géomètres Aturins à Aire sur l'Adour.

2-5 Cote de référence

Comme indiqué dans la note de présentation générale, une marge de sécurité sera retenue dans la partie « règlement » du PPRI pour définir la cote de référence.

Cote de référence = niveau de la crue de référence + 0.20 m

3.4 – Les aléas –cartographie

Le seul type d'aléa retenue et la hauteur d'eau :

- l'aléa fort est une hauteur de + de 1 m (+ ou – 0.10m).
- l'aléa faible est une hauteur d'eau de – 1 m.

4.4 – Les enjeux –cartographie

Les zones urbanisées ont été délimitées sur la commune de TERCIS les BAINS pour la partie inondée.

Ces zones n'empiètent qu'à la marge sur la zone inondable.

Il n'existe pas de « centre urbain » dans la zone inondable.

Quelques maisons sont situées en zone inondable de l'ADOUR. Les voies submergées ne limitent pas les déplacements au sein de la commune. Seule la liaison directe vers RIVIERE est interrompue.

Le Plan Local d'Urbanisme opposable date du 26 mars 2002. Il reprend exactement la zone inondable par un zonage INDi. Une adaptation du règlement de zone devra être faite à la marge.

> >
>